

Session de partage de l'information: Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC et les normes

Victoria Waite

Octobre 11, 2017

NATHAN

Trusted for Excellence

Les faits en bref de l'AFE

- Les négociations de l'AFE ont conclu à la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013
 - “accroître l’assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités dans ce domaine”
 - “des dispositions pour une coopération effective entre les autorités douanières ou toutes autres autorités appropriées sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières”
- En novembre 2014, les Membres de l'OMC ont adopté le Protocole d'amendement - l'AFE entrerait en vigueur une fois que les deux tiers des Membres de l'OMC auraient achevé leurs procédures de ratification internes
 - Entré en vigueur le 22 Février 2017 (après que le 110^e membre a ratifié l'AFE au niveau national)
 - Côte d'Ivoire (8 décembre 2015); Sénégal (24 août 2016); Ghana (1er avril 2017)

L'AFE – Information Additionnelle

- Complète d'autres accords de l'OMC, tels que les accords OTC et SPS
- Augmente la transparence et la prévisibilité en améliorant le partage de l'information
- Peut considérer l'AFE comme une pièce opérationnelle
- Concerne la publication et l'administration des règlements commerciaux
- Vise à assurer que les mesures appliquées aux frontières ne soient pas arbitraires

Mettre en œuvre des mesures uniformément aux postes frontaliers

- Plusieurs entités gouvernementales se trouvent aux postes frontières (varient selon le pays)
 - Service de douanes
 - Agence alimentaire et médicamenteuse
 - Protection de la plante
 - Vétérinaire / pêche
 - Normes
 - Santé
 - Commerce
 - Eau et forêt
 - Assurance
 - Police
 - Protection environnementale
 - Autres

Objectifs – Trade Africa: Projet de facilitation des échanges

- Lancé en août 2016, durée de 2 ans, financé par l'USAID
- Soutenir les gouvernements du Ghana, Côte d'Ivoire et le Sénégal pour accroître la conformité avec l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges
- Simplifier les procédures d'importation et d'exportation des marchandises afin de réduire le coût et la durée des activités
- Accroître la transparence et la compétitivité des biens sur les marchés régionaux et mondiaux, y compris les États-Unis
- Apprendre et partager les expériences régionales de mise en œuvre des articles de l'AFE et coordonner les initiatives d'assistance technique entre les trois programmes bilatéraux et avec la CEDEAO

Current Trade Facilitation Project Linkages

- Article 1 – Publication et disponibilité des renseignements
 - Par exemple, publication sur Internet (portails d'information commerciale); établir des points d'information TFA (coordination avec les points d'information SPS et OTC)
- Article 5 – Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence
 - Par exemple, notification de contrôles ou d'inspections renforcés visant les marchandises importées, en particulier les produits alimentaires, les boissons et les aliments pour animaux
- Article 6 – Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités
 - Par exemple, liés aux redevances et impositions imposés aux inspections
- Article 8 – Coopération entre les organismes présents aux frontières
 - Par exemple, les efforts coordonnés à la frontière entre les différents organismes gouvernementaux, tels que les inspections conjointes

Priorités - Trade Africa: Projet de facilitation des échanges

Dispositions	Article AFE	Cote d'Ivoire	Ghana	Sénégal
Article 1: Publication et disponibilité des renseignements				
1.1	Publication			X
1.2	Renseignements disponibles sur Internet			X
1.3	Points d'information	X	X	X
1.4	Notification		X	
Article 2: Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations				
2.1	Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur		X	
2.2	Consultations		X	
Article 3: Décisions anticipées				
3.1	Décisions anticipées	X*		
Article 5: Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence				
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés		X	

* Sous réserve des ressources disponibles

Priorités - Trade Africa: Projet de facilitation des échanges

Dispositions	Article AFE	Cote d'Ivoire	Ghana	Sénégal
Article 6: Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités				
6.1 / 6.2	Disciplines générales et spécifiques concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	X	X	X
Article 7: Mainlevée et dédouanement des marchandises				
7.4	Gestion des risques		X***	
7.5	Contrôle après dédouanement		X***	X
7.6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	X		
7.7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	X*	X**	X
Article 8: Coopération entre les organismes présents aux frontières				
8.1	Coopération entre les organismes présents aux frontières	X	X**	X

* Sous réserve des ressources disponibles

** Activités de la phase 2 proposées pour le plan de travail

*** Sous réserve des travaux de l'Alliance globale pour la facilitation du commerce (GATF)

Priorités - Trade Africa: Projet de facilitation des échanges

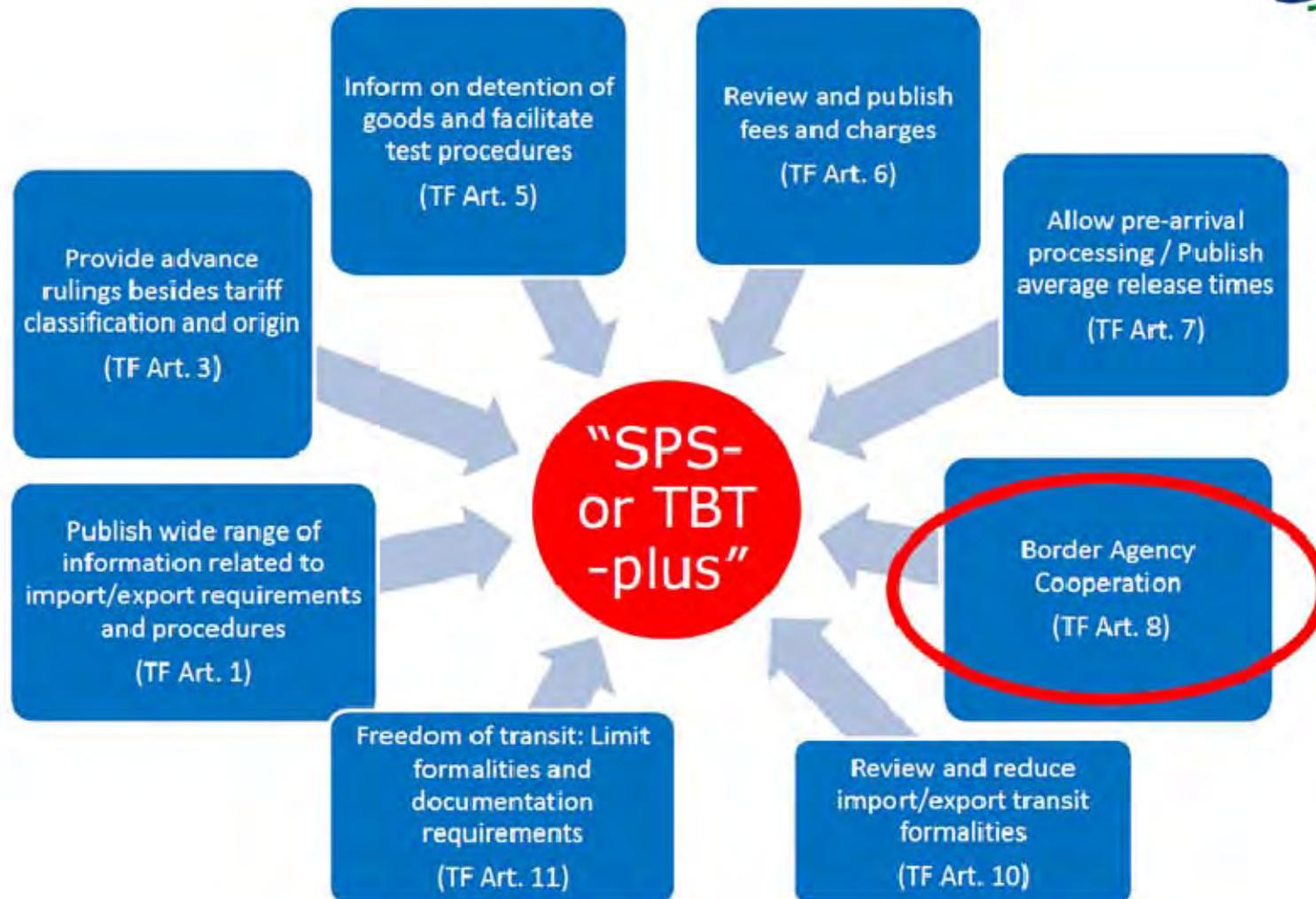
Dispositions	Article AFE	Cote d'Ivoire	Ghana	Sénégal
Article 10: Formalités se rapportant à l'importation à l'exportation et au transit				
10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	X*		
Article 12: Coopération douanière				
12.1	Coopération douanière	X*	X**	

* Sous réserve des ressources disponibles

** Activités de la phase 2 proposées pour le plan de travail

Dispositions de l'AFE – Liens avec SPS ou OTC

Source: Présentation de l'OMC Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce



Des questions?

